

Après avoir vu tout ce qu'il y avait à voir, l'illustrissime et révérendissime seigneur partit immédiatement et se transporta au couvent des pères Servites de la Bienheureuse Vierge Marie du lieu de Belgodere. Au dit lieu se trouve également un oratoire de la Très Sainte Vierge de l'Annonciation, qui est muni de tout le nécessaire.

Il y a également un autre oratoire hors du dit lieu pareillement dédié à la Très Sainte Annonciation et un autre dédié à San Sebastiano, auxquels aucun d'entre nous ne s'est rendu en raison de l'heure tardive [74r] et aussi parce que tout ne peut être visité par le visiteur apostolique en tournée : mais cela incombe aux ordinaires, qui se tiennent toujours dans leur diocèse et ne sont pas aux prises avec tant de difficultés.

Le 11 du dit [mois], le matin, à 14 heures, l'illustrissime et révérendissime seigneur se rendit à l'église paroissiale de San Tomaso du lieu de Belgodere, où il fut reçu avec révérence par le révérend Giovanni Battista Leoni, économiste, et après les préalables d'usage, il célébra la messe. Il fit ensuite l'absolution des morts puis, revêtu des ornements pontificaux, visita le Très Saint Sacrement, qu'il trouva excellemment tenu et l'autel orné de bien plus de lumières qu'il n'est d'usage dans ces régions. Après en avoir béni le peuple, il lui adressa un long sermon, le louant de la piété qu'il a pour le Très Saint Sacrement.

Le baptistère et les huiles saintes sont également propres. Il a examiné les autels, qui sont cinq. Le dit maître autel est celui du Très Saint Sacrement ; le deuxième, du Très Saint Rosaire, où est érigée [74v] une compagnie (etc.) ; le troisième autel ou chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel est sous le droit de patronage des héritiers du feu capitaine Giacomo et de feu l'*alfiere* Giovanni Giuseppe, par lesquels il doit être entretenu, comme indiqué dans l'acte établi par feu Cristosforo Bartolini notaire, en l'an 1690 ; le quatrième est l'autel de San Marcello ; le cinquième celui de Sant'Antonio Abate. Le susdit autel de particuliers, les autres autels, la fabrique de l'église, les ornements sacrés et tout le reste doivent être par le peuple et un tiers doit l'être par les moines Olivétains, au sujet desquels actuellement (etc.). Ainsi les dits autels comme l'église sont tenus ornés et propres, ce pourquoi l'illustrissime seigneur a loué la piété du peuple et l'a exhorté à poursuivre également dans l'avenir.

Ce bénéfice est sous le droit de patronage des révérends pères Olivétains du vénérable monastère de la Santa Vergine Maria delle Grazie de Porto Venere de la Sérénissime République de Gênes, comme indiqué dans l'inventaire, auquel (etc.) toujours. Ils donnèrent les revenus de ce bénéfice, dont le titre est des Santi Marcello e Gavino, en emphytéose jusqu'à la troisième génération ; au moment de l'investiture furent acquittées 4000 livres et chaque année celui qui tient l'emphytéose acquitte aux dits pères et au monastère 300 livres.

[75r] Le dit économe a pour salaire fixe 60 liores, qui sont acquittées par les dits pères, mais avec les autres revenus incertains, il retire toujours 150 liores.

Il y 118 familles. 12 prêtres. 752 âmes. Autel privilégié : maître autel. Et ainsi (etc.)

Ensuite, l'illustrissime seigneur visita l'oratoire ou *casazza* sous le titre Santo Stefano Protomartire, le trouva bien tenu et loua de nouveau leur piété. Y est érigée une compagnie agrégée à l'archiconfrérie de San Marcello de Rome, comme indiqué dans la bulle. Les confrères avec sacs¹ sont 80. Et après avoir ainsi tout vu, il regagna sa résidence à 18 heures.

[...]

[76r] Le 12, à la 16^e heure, l'illustrissime seigneur gagna l'église paroissiale du lieu de Belgodere. Il célébra la messe et à la fin et après le sermon d'usage du révérendissime père théologien (etc.), il donna le sacrement de la confirmation aux garçons comme aux filles et acheva la cérémonie à la 18^e heure.

Regnant ensuite sa résidence, il fit la visite de l'église de la Bienheureuse Vierge Marie et l'acheva le lendemain, comme indiqué dans les actes, auxquels (etc.).

[...]

Pour l'église paroissiale de San Tommaso du lieu de Belgodere

Que la pierre sacrée de l'autel de Sant'Antonio Abate soit soumise à l'interdit jusqu'à ce qu'on pose l'autre.

Qu'on fasse un voile pour couvrir le tableau de la Bienheureuse Vierge Marie du Très Saint Rosaire et une housse pour la table dans les trois mois, sous peine de trente liores.

Qu'on plaque en or le plus petit calice dans les trois mois et que dans l'intervalle il soit soumis à l'interdit.

Qu'on répare toutes les chasubles où il y en a besoin. Pour le reste, comme l'illustrissime et révérendissime seigneur a trouvé l'église décevement tenue **[78v]** et le maître autel orné de nombreuses lumières, tout en louant la piété du peuple, il l'a exhorté à poursuivre.

Pour l'oratoire de la Santissima Croce du dit lieu

Qu'on nettoie la lampe et qu'on munisse les fenêtres de vitres dans les trois mois, sous peine de dix liores.

[...]

¹ Les habits des confrères.

[299v] [...]

Le 12 mars, après être revenu de l'église paroissiale de San Tommaso du lieu de Belgodere, l'illustrissime seigneur visita l'église de Santa Maria delle Grazie des Servites de la Bienheureuse Vierge Marie du dit lieu ; ainsi, après avoir accompli les préalables d'usage, il visita le Très Saint Sacrement, qui est excellemment conservé, et il en bénit le peuple.

Puis le service dû par les pères et les laïques fut dispensé par Sa Seigneurie illustrissime et en raison de l'heure tardive il se retira dans les pièces du dit couvent où il résidait.

L'après-midi, il visita les autels, l'église et les ornements, qui sont bien tenus. Le lendemain, après la célébration de la messe, il fit appeler tous les pères dans la salle [du chapitre] et les a tous absous. En un long prêche, il leur fit quelques prescriptions pour le bon gouvernement du monastère, leur mettant devant les yeux ce qui avait été rapporté au sujet de ces mêmes pères par les séculiers du lieu, d'après quoi ces derniers estimaient et craignaient que n'advînt à ce monastère et à eux ce qui échut à l'autre monastère de leur institution situé dans la piève d'Ampugnani sous le titre de Sant'Antonio à cause des mœurs peu louables des religieux. Avec l'aide de Dieu, cette admonition eut beaucoup de force – car les pères se concertèrent ce même matin au réfectoire – et il détourna un autre père d'une voie non éprouvée, au moins aux yeux des hommes.

[300r] Le même jour, l'après-midi, fut menée à bien la visite personnelle de tous les pères, comme indiqué dans les actes, et l'illustrissime seigneur examina les officines, les pièces et tout le reste. Il y a également trois pièces à l'étage inférieur, dont l'entrée donne sur la voie publique et elles n'ont pas d'accès à l'intérieur du couvent. On y garde les olives et le moulin pour les écraser ainsi que le pressoir. L'illustrissime seigneur les a visitées avec sérieux et a ensuite déclaré de ne pas les comprendre dans l'enclos du monastère, également animé par la nécessité pour le monastère d'avoir les dites pièces pour ce commerce, autrement qu'il soit contraint de les construire ailleurs pour leur plus grand désagrément et au prix de grandes dépenses. Et ainsi (etc.)